



LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Berne, le 3 décembre 1990

Excellence,

Le danger croissant de guerre au Moyen-Orient conduit le Conseil fédéral à vous adresser ce message, dans l'espoir que nourrit la Suisse de pouvoir jouer un rôle positif dans la recherche d'une solution pacifique de la crise actuelle. Les bonnes relations entre nos deux pays au cours des années passées nous autorisent aussi à nous adresser à vous.

Le Gouvernement suisse souhaiterait pouvoir renforcer rapidement son action pour la paix, tout en reconnaissant la nécessité de la coopération de toutes les parties au conflit pour trouver une solution pacifique à celui-ci. La Suisse, forte de sa tradition humanitaire et de l'universalité de ses relations, y compris avec tous les pays arabes, s'est toujours engagée en faveur du principe du règlement pacifique des différends.

Son Excellence
Monsieur Saddam Hussein
Président de la République d'Irak

Bagdad

Le Gouvernement suisse est prêt à mettre ses bons offices à disposition et réitère en particulier sa disponibilité pour la mise en oeuvre de tout effort visant à trouver une solution pacifique à tous les conflits. Dans ce contexte, la Suisse est prête à offrir son territoire, comme cela a été fait récemment encore à Genève pour les négociations de paix entre l'Irak et l'Iran ou pour la tenue d'une séance de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la question de la Palestine. Elle rappelle également le rôle important joué par le Comité international de la Croix-Rouge, largement soutenu par la Suisse, envers l'Irak et l'Iran, en particulier en ce qui regarde l'échange et la protection des prisonniers de guerre.

C'est sur une base autonome que la Suisse s'est associée aux sanctions économiques prises par l'ONU à la suite de l'invasion et de l'annexion illégales du Koweït. Comme Etat neutre, en revanche, la Suisse ne participe pas à des actions militaires.

Le Gouvernement suisse constate toutefois qu'il lui est difficile de jouer son rôle en vue de la recherche d'une solution pacifique tant que des Suisses sont retenus contre leur gré en Irak. Le Conseil fédéral vous réitère sa demande de libérer rapidement tous les étrangers retenus contre leur gré dans votre pays, en application des normes du droit international.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Président de la Confédération :

A. Koller

Le Chancelier de la Confédération :

Plum



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.22.52.Irak (Koweït) -SI/RJ

Berne, le 3 décembre 1990

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Monsieur l'Ambassadeur
Dieter Chenaux-Repond
Mission permanente d'observation
de la Suisse auprès des
Nations Unies

New York

Monsieur l'Ambassadeur,

Pour faire suite à la dépêche "flash" de ce matin, je vous prie de trouver, en annexe, l'"original d'une copie" d'une lettre en date de ce jour, adressée par le Conseil fédéral au Président Saddam Hussein d'Irak.

Vous voudrez bien faire tenir ce document à M. le Secrétaire général de l'ONU, Pérez de Cuéllar.

En vous remerciant de votre aimable entremise, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

DIVISION POLITIQUE II

(Simonin)

Annexe mentionnée

Copies (sans annexe) : - Ambassade de Suisse, Bagdad
- Mission Genève
- BRF/JAC/SRU/SI/YO/FOC